



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master ADMINISTRATION PUBLIQUE

Parcours 1 : Droit public interne

Parcours 2 : Droit public interne

Option Droit Public Approfondi

Option Droit des Affaires des Collectivités Publiques

Parcours 3 : Sécurité Publique

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Anne JACQUEMET-GAUCHE - Anne.jacquemet-gauche@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M1 Droit public interne M2 Carrières Publiques option DDACP M2 Carrières Publiques option DPA	Elise FRAYSSE Sébastien DEFIX Anne JACQUEMET-GAUCHE	Elise.FRAYSSE@uca.fr sebastien.defix@uca.fr anne.jacquemet-gauche@uca.fr
Sécurité publique	Claire MARLIAC Loïc EYRIGNAC	Claire.MARLIAC@uca.fr Loic.EYRIGNAC@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DIP option DDACP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 DIP parcours DPA	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 DIP parcours SP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Elise FRAYSSE ; Sébastien DEFIX ; Anne JACQUEMET-GAUCHE ; Claire MARLIAC Loïc EYRIGNAC

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit public interne				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours droit public interne Option DDACP				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit public interne Option DPA				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Culture Juridique Public				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Administration publique Parcours Droit public interne

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : L'Etat	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O				1	O		
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : L'économie publique	12												
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit public économique		30	EvT		1	O				1	O		
		EC 3 : Droit public économique - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Droit public de la concurrence		30	EvC		2	E et/ou O					1	O	
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Enjeux du développement durable		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
			30												
2	B	UE 1 : L'administration	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Les moyens publics	9												
		EC 1 : Droit des travaux publics		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des contrats publics		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des contrats publics - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Développement durable	6												

	EC 1 : Droit de l'environnement		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 2 : Politiques de l'environnement		20	EvT		1	O					1	O	
	EC 3 : Contentieux de l'environnement		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	UE 4 : Compétence linguistique	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Droit public interne Option Droit public approfondi

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Droit public approfondi 1	12												
		EC 1 : Droit constitutionnel approfondi		70	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public		50	EvT		1	E	1H						
		UE 2 : Pensée juridique	12												
		EC 1 : Théorie du droit		60	EvT		1	E	3H	1	O				
		EC 2 : Philosophie du droit		60	EvT		1	O							
		UE 3 : Spécialisation juridique	3												
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 1 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvC		2	E et/ou O							
		EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H						
		UE 4 : Recherche juridique 1	3												
		EC 1 : Méthodologie du mémoire		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Rédaction d'un article collectif		10	EvT		1	A							
			30												
		UE 1 : Droit public approfondi 2	9												
		EC 1 : Droit administratif approfondi		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
		EC 2 : Droit international public approfondi		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Procédure administrative contentieuse		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Perspectives juridiques	6												
		EC 1 : Droit public comparé		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		2	A				
		UE 3 : Recherche juridique 2	9									
		EC 1 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		50	EvT		1	M et/ou S				
		EC 3 : Grand oral		20	EvT		1	O				
		UE 4 : Projet et pratique	3									
		Matière au choix (1 parmi 2)										
		EC 1 : Réalisation de projet		30	EvT		1	A				
		EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 5 : Compétence linguistique	3									
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Carrières publiques Option Droit des affaires des collectivités publiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : L'action contractuelle et des collectivités publiques	9													
		EC 1 : Droit de la commande publique		10	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Droit de la commande publique : études approfondies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Opérations d'aménagement		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 4 : Grand oral		30	EvT		1	O								
		UE 2 : La valorisation des ressources des collectivités publiques	9													
		EC 1 : Valorisation des propriétés publiques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Etude de cas en propriété intellectuelle		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvC		2	E et/ou O								
		UE 3 : Environnement et développement durable	6													
		EC 1 : Les grands principes du droit des transports		60	EvT		1	E*	1H							
		EC 2 : Politiques publiques de mobilité durable														
		EC 3 : Service public local des mobilités														
		EC 4 : Les contrats de service public de la mobilité														

		EC 5 : Les entreprises publiques de la mobilité										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		UE 4 : Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	3									
		Matière au choix (1 parmi 2)										
		EC 1 : Gestion et financement de projet 1		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Méthodologie du mémoire		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 5 : Anglais	3									
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
			30									
4	B	UE 1 : Les collectivités publiques et le développement	9									
		EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Droit et pratique des services publics		20	EvT		1	E	1H			
		EC 4 : Droit et pratique des travaux publics : études approfondies		10	EvC		1	A				
		EC 5 : Droit des entreprises et des participations publiques		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 6 : Grand oral		30	EvT		1	O				
		UE 2 : Les litiges des collectivités publiques	9									
		EC 1 : Contentieux contractuels		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Contentieux de l'urbanisme : études de cas		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 4 : Contentieux pénal des affaires publiques		10	EvT		1	E	1H			
		EC 5 : Contentieux des travaux publics		10	EvT		1	A				
		EC 6 : Résolution amiable des différends		10	EvT		1	A				
		EC 7 : Procédure administrative contentieuse		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	

	UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	3									
	Matière au choix (1 parmi 3)										
	EC 1 : Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif		30	EvT		1	A				
	EC 2 : Clinique des droits		30	EvT		1	A				
	EC 3 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
	UE 4 : Stage et rapport de stage	9									
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage		90	EvT		1	M et/ou S				
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE

S4 UE 1 EC 4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 5 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 6 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Pouvoirs publics	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O				1	O		
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 1	12												
		EC 1 : Droit pénal spécial		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Criminologie		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O	
	30														
2	B	UE 1 : Responsabilité	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 2	9												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la peine		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Procédure pénale - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	E	1H
		UE 3 : Droit européen	6												
		EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal européen		30	EvT		1	O					1	O	

		UE 4 : Compétence linguistique	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Droit pénal	9													Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		EC 1 : Droit pénal général		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Délinquance économique et financière		30	EvT		1	E	1H							
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvT		1	E	1H	1	M					
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux	6													
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		60	EvT		1	Grand oral*								
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public														
		UE 3 : Organisation des forces de sécurité	6													
		EC 1 : Organisation des forces de sécurité interne		30	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		UE 4 : Identification du phénomène criminel	3													
		EC 1 : Identification du phénomène criminel		30	EvT		1	E	1H							
		UE 5 : Préparation aux concours de la sécurité publique	3													
		EC 1 : Méthodologie		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
UE 6 : Anglais	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O							
		30														
4	B	UE 1 : Actualités des crises et des conflits	3													
		EC 1 : Actualités des crises et des conflits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		UE 2 : Renouvellement de la sécurité publique	6													
		EC 1 : Les enjeux de la sécurité publique		60	EvT		1	Grand oral*								
		EC 2 : Les forces du contrôle de la sécurité publique														
		EC 3 : Le contrôle des forces de la sécurité publique														
		UE 3 : Droit pénal approfondi	9													
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		30	EvT		1	E	3H							
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Droit pénal des mineurs		30	EvT		1	E	1H							

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

		UE 4 : Droit et pratique des services publics	3								
		EC 1 : Droit et pratique des services publics		30	EvT		1	E	1H		
		UE 5 : Vision pratique de la sécurité publique	9								
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		90	EvT		1	M			
			30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser